

Date de dépôt: 14 août 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de MM. Jean-Marc Odier, Jacques Jeannerat, Hugues Hiltbold, Pierre Froidevaux, Louis Serex et Gabriel Barrillier, visant à renforcer le transfert modal et à réaliser des P+R dans les secteurs de Bardonnex-Perly et Douane d'Anières - La Pallanterie

Rapport de M. Jean-Marc Odier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Pierre Ducrest, la commission a examiné le rapport du Conseil d'Etat dans ses séances des 7 et 14 mars 2006.

Les procès-verbaux ont été rédigés par M^{me} Caroline Martinuzzi.

Lors de sa session de juin 2003, le Grand Conseil renvoyait la réponse du Conseil d'Etat sur la motion 1443 à la commission des transports pour obtenir un complément d'information sur le sujet du parking en général, notamment sur la base du document « Plan d'actions des parcs-relais 2003-2006 » annexé au rapport du Conseil d'Etat.

M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint du Département du territoire (DT), a pris part aux travaux de la Commission, qui entendit MM. Guillaume Zuber et Jean-Luc Demierre de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), puis MM. André Dorthe et Alain Lapaire pour les Chemins de fers fédéraux (CFF).

L'examen du document « Plan d'actions des parcs-relais 2003-2006 » page par page en une séance est une approche extrêmement rapide qui a apporté aux commissaires plus de nouvelles interrogations qu'il n'a donné de réponses.

Les réponses apportées par le département aux questions sur le rôle des différents partenaires institutionnels et sur l'avancement des projets n'ont pas permis à la commission de se convaincre de l'efficacité de l'Etat en la matière.

L'organisation du stationnement répondant à la volonté d'une politique de report modal est particulièrement complexe. Elle se heurte à de multiples difficultés ; la divergence d'intérêts des différents protagonistes, la capacité de maîtrise du sol, et au financement.

Par exemple, les CFF développent des parkings pour leurs clients dans le but que ceux-ci effectuent la plus grande partie de leurs déplacements en train. Ces parkings seront situés loin des grandes villes, alors que nous souhaitons des P+R en périphérie des agglomérations.

Le choix théorique de l'emplacement d'un P+R est relativement simple ; à la périphérie proche des frontières sur un axe pénétrant desservi par les transports collectifs. La difficulté réside dans la non-maîtrise du sol, et d'aucune volonté de déclassement.

Le report modal est une politique cohérente, et incontournable dans un canton au territoire exigu comme Genève. Cependant, cette politique s'appuie actuellement sur un lourd financement de la collectivité publique. Or, les finances actuelles de l'Etat de Genève ne peuvent supporter autant de nouveaux projets qu'il serait nécessaire de réaliser.

Le département travaille sur l'élaboration d'un concept général sur le stationnement ainsi qu'un plan d'action 2007-2010.

Une première ébauche du plan d'action sera présentée à la commission avant l'été, et le concept de stationnement à la rentrée de septembre.

Compte tenu de ces informations, la commission prend acte à l'unanimité du rapport du Conseil d'Etat et vous invite, Mesdames et Messieurs, à la suivre dans sa proposition.